



COMMUNE DE BRENS  
BUDGET 2025  
NOTE DE PRÉSENTATION

## I. LE CADRE DU BUDGET

Le budget primitif, exécuté selon la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Ce budget a été réalisé sur les bases proposées par la commission finances réunie le 31 Mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- d'inscrire un programme d'investissements qui permet de faire face à des besoins de renouvellement de matériel et de réaliser de nouveaux projets.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'entretien, d'énergie des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de service effectuées, des salaires du personnel municipal, des subventions versées aux associations, des intérêts des emprunts, du versement de l'attribution de compensation à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

### b) Dépenses de fonctionnement

	Budget 2025	Rappel budget DM votés 2024	Mandats émis 2024
011 - Charges à caractère général	444 600,00	399 029,00	315 569,09
012 - Charges de personnel	543 300,00	543 300,00	490 410,28
014 - Atténuations de produits	22 323,00	22 323,00	20 823,00
065 - Autres charges de gestion courante	147 968,00	118 703,00	112 578,92



Total		4	1	0
Filière technique	B – Technicien principal 1ere classe	1		
	C- Agent de maîtrise principal	1		
	C – Adjoint technique principal 2ème cl	1	1 (32h15/35h)	
	C – Adjoint technique	1	1 (21h/35h)	
Total		4	2	0
<b>Total général</b>		<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

- Atténuations de produits

Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation versée à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre de compétences transférées (fonctionnement voirie 20 823 €)

- Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace principalement

les indemnités et cotisations des élus (prise en compte du crédit consécutif aux délégations octroyées par Mme le Maire au 4ème adjoint),

la contribution au SDET pour la mise en place d'ampoules LED 12 500 € (antérieurement opération d'investissement, modification à la demande du comptable public) et pour l'entretien de l'éclairage public,

les subventions de fonctionnement aux associations (26 165 €),

la subvention au CCAS (7 000 €),

et autres contributions (- FEDERTEP pour les enfants scolarisés hors agglo, mission locale, défense incendie...)

- Charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette (4 827 €) et du paiement des intérêts du nouveau prêt.

- Charges spécifiques :

Titres annulés (1 000 €)

- Virement à la section d'investissement : (225 257,97 €)

Ressources de fonctionnement affectées à l'investissement.

- Opérations d'ordre entre sections (84 140 €)

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

**Les dépenses de fonctionnement cumulées représentent 1 493 415,97 €**

**Soit :**

**dépenses réelles de l'exercice : 1 184 018,00 € + opérations d'ordre : 309 397,97 €**

### c) Recettes de fonctionnement

	Budget 2025	Rappel budget DM votés 2024	Titres émis 2024
013 - Atténuation de charges	7 000,00	7 000,00	12 111,25
70 - Produits des services	45 100,00	42 451,00	49 374,62

73 - Impôts et taxes	83 718,00	78 718,00	92 881,00
731 – Fiscalité locale	537 814,00	532 822,00	527 714,50
74 - Dotations et participations	560 290,00	517 543,00	539 650,97
75 - Autres produits de gestion courante	35 250,00	46 000,00	46 634,02
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 269 172,00</b>	<b>1 224 534,00</b>	<b>1 268 166,35</b>
76 -Produits financiers	5,00	5,00	6,51
77 – Produits spécifiques	100,00	11 000,00	11 318,48
<b>Total des recettes financières</b>	<b>105,00</b>	<b>11 005,00</b>	<b>11 324,99</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 269 277,00</b>	<b>1 235 539,00</b>	<b>1 279 491,35</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 000,00	30 360,00	32 542,33
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>4 000,00</b>	<b>30 360,00</b>	<b>32 542,33</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 273 277,00</b>	<b>1 265 899,00</b>	<b>1 312 033,68</b>
002 Résultat reporté	220 138,97	130 310,67	
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 493 415,97</b>	<b>1 396 209,67</b>	<b>1 312 033,68</b>

- Les principales recettes :

- Atténuation de charges

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail et des mises à disposition au profit de Recréa brens.

- Produits des services

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les refacturations de mise à disposition de personnel au CCAS,
- les refacturations des mises à disposition de personnels à la communauté d'agglomération
- la contribution de la poste aux frais de fonctionnement de l'agence postale (16 020 €).

- Impôts et taxes (sauf fiscalité locale 731)

Ce chapitre comprend

- l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées (hors voirie), avec prise en compte du financement de la compétence mobilité : gratuité du transport scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.
- le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (15 000 €).

- Fiscalité locale (731)

Ce chapitre représente un poste important des recettes de fonctionnement dont les principales ressources sont :

- les impôts directs locaux : 492 495 € (soit + 18 063 € par rapport à 2024)

Taxe foncière et taxe d'habitation (résidences secondaires)

Proposition de la commission finances du 31 Mars 2025 : **maintien des taux pour 2025**

- Taxe foncière bâti	32,26 %
- Taxe foncière non bâti	53,95 %
- Taxe d'habitation	11,33 %

- les droits de place, marché du samedi matin (1 500 €)
- la taxe sur les pylônes électriques (38 819 €)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation sur les ventes immobilières (5 000 €)

• Dotations et participations

Ce chapitre concerne les subventions de l'État.

Soit :

	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	132 116,00	134 484,00	137 922,00	<b>140 135,00</b>
Dotation de solidarité rurale	163 271,00	175 576,00	190 722,00	<b>212 260,00</b>
Dotation nationale de péréquation	73 683,00	73 551,00	79 082,00	<b>83 229,00</b>
<b>Total</b>	<b>369 070,00</b>	<b>383 611,00</b>	<b>407 726,00</b>	<b>435 624,00</b>

Le FCTVA (4 800 €)

La compensation de la taxe foncière (99 573 €) sur les locaux industriels et pour les personnes de condition modeste.

• Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne l'encaissement des locations (logements, ADMR, Espace socio-culturel, maison des associations, étage mairie). Une baisse des locations de particuliers de l'Espace socio-culturel est constatée.

• Opérations d'ordre

Travaux effectués en régie (4 000 €)

**Les recettes de fonctionnement cumulées représentent 1 493 415,97 €**

Soit :

**Recettes réelles de l'exercice : 1 269 277,00 € + recettes d'ordre : 4 000 €**  
**+ résultat reporté : 220 138,97 €**

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement est lié aux projets.

Il regroupe :

en dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions immobilières, de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

en recettes : deux types de recettes, les recettes patrimoniales en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA et les subventions perçues en lien avec les projets retenus.

#### b) Les dépenses

Subventions d'équipement versées	110 000,00
Dépenses d'équipement (opérations)	152 500,00
Restes à réaliser sur opérations 2024	1 468 190,31
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 730 690,31</b>
Remboursement d'emprunts et cautionnement	131 258,00

Dotation fonds divers (taxe d'aménagement CAGG)

	4 000,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>135 758,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 866 448,31</b>
Opérations d'ordre entre sections	4 000,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 870 448,31</b>

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Subventions d'équipement versées (110 000,00 €) : Reversement à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet des attributions de compensation au titre du transfert de compétence voirie (travaux d'investissement) 40 137 € de crédits supplémentaires sont affectés à la voirie.

- Dépenses d'équipement :

N° opération	Libellé	Nouvelles inscriptions	Restes à réaliser	Total opération
13241	Subv. Commune membre du GP		7 334,00	7 334,00
236	Matériel et outillage divers		8 776,54	8 776,54
295	Dénomination des rues		1 910,34	1 910,34
345	Informatique mairie		3 987,43	3 987,43
381	Signalisation		5 522,97	5 522,97
467	Confortement rue des Tisserands		200 000,00	200 000,00
477	Site de la tonnellerie		1 059 488,36	1 059 488,36
488	Equipement mobilier	5 000,00	8 060,00	13 060,00
490	Espace public côte de l'Église		100 000,00	100 000,00
494	Agence postale		30 000,00	30 000,00
495	Mobilier urbain		5 000,00	5 000,00
496	Eclairage public 2024		24 110,67	24 110,67
500	Etudes rénovation pont de Douzil		8 000,00	8 000,00
501	Isolation thermique mairie		6 000,00	6 000,00
	Portes sacristie chapelle cimetièr	7 500,00		7 500,00
	Matériel entretien de sport	30 000,00		30 000,00
	Aménagement sécuritaire bourg RD13 et Pialentou RD4	30 000,00		30 000,00
	Escalier orgue clocher	20 000,00		20 000,00
	Liaison douce avenue de la Fédarié	60 000,00		60 000,00
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	152 500,00	1 468 190,31	1 620 690,31

- Restes à réaliser (1 468 190,31 €) :

Ce sont des travaux prévus en 2024 en cours de réalisation ou des soldes de travaux à payer (liste § dépenses d'équipement ci-dessus)

- Remboursement d'emprunts

Remboursement du capital de la dette (123 258 €) + nouvel emprunt (6 000 €)

Dépôts et cautionnements (2 000 €)

Organisme prêteur	Montant du prêt	Taux au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/25	Durée résiduelle en années	Annuités de l'exercice	
					Capital	Intérêts
CA	260 000,00	0,88	199 220,50	15	12 479,76	1 712,04
CA renégocié	1 104 622,06	0,60	560 588,91	5	110 777,41	3 114,59
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 622,06</b>		<b>759 809,41</b>		<b>123 257,17</b>	<b>4 826,63</b>

- Opérations d'ordre entre sections

Travaux effectués en régie (4 000 €),

**Les dépenses d'investissement cumulées représentent 1 870 448,31 €**

### c) Les recettes

Subventions	177 213,00
Emprunts et dettes assimilées	-169 352,97
<i>Restes à réaliser 2024 (dont emprunt 1 048 831,33)</i>	<i>1 071 636,33</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 079 496,36</b>
Dotations fonds divers Réserves	83 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 164 496,36</b>
Virement de la section de fonctionnement	225 257,97
Opérations d'ordre entre sections	84 140,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>309 397,97</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 473 894,33</b>
Excédent reporté, réserves	396 553,98
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 870 448,31</b>

- Subventions

Opération	Montant	Financier
Liaison douce route de Cadalen	7 810,00	CAGG
Site de la tonnellerie	165 903,00	CAGG
Patrimoine (portes sacristie chapelle)	3 500,00	Association patrimoine brensol

- Emprunts et dettes assimilées  
 Emprunt d'équilibre diminution : -169 352,97 €

- Restes à réaliser : 1 071 636,33 €

Ce sont diverses subventions notifiées restant à recevoir et un emprunt en cours de réalisation.

Soit :

Opérations	Reste à réaliser	
Emprunt d'équilibre	1 048 831,33	
Petit patrimoine	11 089,00	Fonds Europe
Liaison douce route de Cadalen	11 716,00	DSIL

- Dotations fonds divers Réserves
  - FCTVA 49 000 €
  - Taxe d'aménagement 34 000 €

- Dépôts, cautionnement cessions 2 000 €

- Opérations d'ordre :

Virement de la section de fonctionnement 225 257,97 €

Amortissements 84 140,00 €

- Excédent reporté, réserves :

- Excédent de financement reporté 234 854,32 €

- Couverture besoin financement 161 699,66 €

**Les recettes d'investissement cumulées représentent 1 870 448,31 €**

IV. **Équilibres financiers****Données extraites des comptes administratifs de 2020 à 2024**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2020 à 2024
(1) RECETTES REELLES	1 624 429	1 394 329	1 328 907	1 260 568	1 279 491	6 887 724
(2) DEPENSES REELLES	1 311 804	980 364	997 147	909 711	944 979	5 144 005
<b>(3) EPARGNE BRUTE (=1-2)</b>	<b>312 625</b>	<b>413 965</b>	<b>331 760</b>	<b>350 857</b>	<b>334 512</b>	<b>1 743 719</b>
(4) REMBOURSEMENT DETTE CAPITAL	119 449	120 201	120 958	121 719	122 486	604 813
<b>(5) EPARGNE NETTE (=3-4)</b>	<b>193 176</b>	<b>293 764</b>	<b>210 802</b>	<b>229 138</b>	<b>212 026</b>	<b>1 138 906</b>
DEPENSES EQUIPEMENT (hors RAR)	191 810	422 684	540 968	411 267	418 171	1 984 900
<b>(6) ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 (6)</b>	<b>1 245 173</b>	<b>1 124 972</b>	<b>1 004 015</b>	<b>882 295</b>	<b>759 809</b>	<b>759 809</b>
Ratio capacité de désendettement (=6/5)	6,45	3,83	4,76	3,85	3,58	
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 / habitant	576	524	468	413	358	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions	65 563	124 543	43 990	72 457	128 975	435 528
Régularisation emprunt 2019	2 693					2 693
Autres recettes :Retenue de garantie, caution					465	465
FCTVA	110 960	21 943	38 796	29 047	34 761	235 507
TAXE D'AMENAGEMENT	57 577	67 736	47 440	38 478	42 837	254 069
Recettes de l'exercice	236 794	214 222	130 226	139 982	207 038	928 261
<b>* EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE</b>	<b>89 628</b>		<b>705 293</b>	<b>278 595</b>	<b>327 825</b>	<b>1 401 340</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	326 422	214 222	835 519	418 577	534 863	2 329 602
Intérêts annuité de la dette (inclus dans dépenses réelles (2))	9 224	7 883	7 126	5 365	5 598	
<i>Intérêts annuité de la dette (inclus dans dépenses réelles (2) en 2020 frais liés à la renégociation des taux</i>	<i>7 063</i>					
<i>Montant du compte administratif</i>	<i>16 287</i>					

\* Part du résultat de fonctionnement (année N-1) destiné au financement des opérations d'investissement (année N)

La régularisation de la ré-imputation du FCTVA d'un montant de 102 136,92€ concernant les recettes et les dépenses d'investissement en 2024 est déduite du montant figurant dans le compte administratif, somme déjà comprise dans les recettes et dépenses de 2023